



## Commission Ad Hoc De la Commune de Bougy-Villars

9 juin y

Au Conseil général de la  
Commune de Bougy-Villars

### **Rapport de la Commission Ad Hoc sur le préavis municipal n°06/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 110'.000 pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, coeur du village.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
La Commission Ad Hoc composée de :

Mme Christine Niels,  
Mlle Darcey Knott,  
Mme Stéfania Zaugg Poulie,  
M. Robert Paul,  
M. John Liang,

S'est réunie pour analyser le préavis susmentionné. Lors de la séance du 23 mai 2022, Mme Mary-Claude Liang, Municipale des routes et bâtiments communaux, nous a exposé en détail le projet. Nous la remercions pour toutes les réponses apportées.

#### CONSTAT :

La place de jeux du collège a été construite en 2003. Depuis elle est fréquentée depuis par les jeunes habitants de la commune ainsi que les élèves de la classe MATAS ce qui représentent environ une quarantaine d'enfants entre 3 et 11 ans, une quarantaine de jeunes entre 12 et 17 ans. Son emplacement est idéal au coeur du village.

Les années ont conduit à une dégradation des différents éléments de cette place de jeux principalement en bois, tant au niveau du revêtement de sol qu'au niveau des structures de jeux. En effet, par endroits, le bois imprégné d'humidité a gonflé et commence à s'effriter. Les dalles de protection antichoc sont rigides et se décollent. Le drainage en cailloux qui borde les jeux n'est pas approprié. Il convient également de souligner qu'en l'état, cette place de jeux ne correspond plus aux normes de sécurité édictées par le Bureau de Prévention des Accidents (SPA)

Par le préavis n°6/2022, la municipalité demande la rénovation complète de la place de jeux du collège, coeur du village.

Ces travaux s'inscrivent dans l'agenda du réaménagement de la Grande Rue objet du préavis 5.

Il s'agit principalement de :

- La mise à niveau du sol de la place de jeux
- La réfection complète du sol de sécurité de la place de jeux
- Le changement des éléments de jeux et son mobilier
- Le changement du panneau de basket ainsi que la possibilité d'éléments additionnels sur la terrasse de la Maison Bodzérane

En l'état actuel, la commission ad hoc remarque que le projet sus-mentionné ne tient pas suffisamment compte de l'ensemble des besoins des habitants et des espaces à disposition. Il convient de saisir cette opportunité de rénovation de la place de jeux pour rendre cet endroit sis au coeur du village plus accueillant pour l'ensemble des générations.

La commission ad hoc souhaite que d'autres solutions plus écologiques (matériaux) , économiques (éléments multi-fonctionnels) et interactives (fêtes, ateliers etc) puissent être proposées par la Municipalité en tenant compte des besoins des villageois et des utilisateurs de la salle communale.

D'autre part, la commission ad hoc signale que les normes actuelles de sécurité de la place de jeux doivent également s'appliquer à l'environnement direct de celle-ci ( barrière, escalier etc.)

La commission ad hoc attire aussi votre attention sur le fait que le budget actuel présenté ne comprend pas les frais d'aménagements paysagers ainsi qu'une étude d'intégration de la place de jeux à l'ensemble de la parcelle sur laquelle elle est située.

## **Conclusions**

Au terme de ce rapport, la Commission Ad-Hoc vous recommande à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- **Vu le préavis municipal n°06/2022**
- **Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

### **Décide**

- 1. De refuser à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation de la place de jeux du collège**
- 2. De demander à la Municipalité d'étudier un nouveau projet d'aménagement et rénovation de la place de jeux qui tienne compte de l'ensemble des remarques sus-mentionnées de la commission ad hoc.**
- 3. De solliciter la municipalité à veiller à ce que la nouvelle place de jeux ainsi que l'environnement direct (barrière-accès-utilisation) soient aux normes de sécurité et s'intègre harmonieusement sur l'ensemble de la parcelle en optimisant les espaces verts s'y attachant.**
- 4. De prévoir un budget d'architecte paysagiste pour l'ensemble de la parcelle de la place de jeux et celles s'y rattachant.**
- 5. D'inclure ce budget à celui du futur projet de rénovation de la place de jeux du Collège**
- 6. De calculer un budget d'entretien des installations et des espaces verts.**

Au nom de la Commission Ad-HOC

Mme Christine Niels, Mlle Darcey Knott, Mme Stéfania Zaugg Poulie, M. Robert Paul, M. John Liang,

Copies:

Président du Conseil général  
Secrétaire du Conseil Général  
Municipalité (2)